

# « STAGE DE FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS P.S.C. & P.S. »

(à conserver)

version 17/08/2023

Pour exercer, le **formateur en secourisme** doit tous les ans faire une formation continue en secourisme de son niveau de compétence.

Cette formation s'adresse aux personnes titulaires du **P.A.E.F. P.S.C. et /ou P.A.E. F. P.S.** qui souhaitent rester à jour, telle qu'elle est définie dans les textes d'état.

Le **CDF 17 – ACRS** vous propose des dates de formations sur notre site [acrs.fr](http://acrs.fr), onglet calendrier, rubrique Formation continue de formateurs

## DATE DE STAGE RETENUE:.....

**DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 10 JOURS AVANT LE DEBUT DE LA FORMATION, avec un nombre maximum de 18 stagiaires. Toutefois, l'ACRS se réserve le droit d'annuler la session de formation si le nombre minimum de 8 stagiaires n'était pas atteint.**

La formation se déroulera :

de : **09H00 à 12h00 et 13h00 à 17h30, où : Gymnase Bongraine – SUAPSE – avenue de la Rotonde – 17440 Aytre**

## TARIF DE LA PRESTATION

Notre grille tarifaire va de **90€ à 115€ (tarif tout public, CPF ou entreprise), cette fluctuation dépend des démarches administratives induites.**

d'un montant de 90€ pour une inscription tout public.

d'un montant de 115€ pour une inscription prise en charge par une entreprise.

**Le paiement pourra s'effectuer :**

Soit, par **chèque** à l'ordre de l'ACRS et l'envoyer **avant la formation** à l'adresse de CDF17/ACRS ci-dessous.

Soit par **Virement** (RIB IBAN FR76-1170-6431-0443-0556-0140-944 / AGRIFRPP817)

## DOSSIER A RETOURNER COMPLET ET SIGNATURE APOSEE SUR TOUTES LES PAGES A :

Pour de plus amples informations, vous pouvez contacter :

Merci de renvoyer le dossier d'inscription ci-dessous par mail **en format dématérialisé (pdf)** à l'adresse mail ci-contre.



CDF17/ACRS  
9 Chemin du Cimetière  
17540 NUAILLE D'AUNIS  
06.63.51.05.17  
[cd17acrs@gmail.com](mailto:cd17acrs@gmail.com)  
[www.acrs.fr](http://www.acrs.fr)

**BULLETIN D'INSCRIPTION**Civilité  Madame  Mademoiselle  Monsieur**NOM & PRÉNOM**

Nom de jeune fille

Date de naissance

Lieu de naissance

Département de naissance

Adresse

Code postal

VILLE

Téléphone

E-mail

@

**RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES****NIVEAU D'ETUDES** : .....**DIPLÔMES SCOLAIRES OBTENUS** : .....**PROFESSION ACTUELLE** : .....**EXPERIENCES PROFESSIONNELLES** : .....**NIVEAU SECOURISME ACQUIS** : .....**AVEZ-VOUS DES BESOINS SPECIFIQUES PENDANT CETTE FORMATION, prise en compte de vécu difficile,****handicap, autres...:**

**PRISE EN CHARGE ENTREPRISE****ATTESTATION DE PRISE EN CHARGE (A RETOURNER SI COMPLETE)**

Toute rature, surcharge ou omission sur ce document entraînera le retour du dossier et le retard de l'inscription. L'attestation de prise en charge doit être remplie par l'employeur ou la personne le représentant.

NOM OU RAISON SOCIALE DE L'EMPLOYEUR  
(en cas de prise en charge)

NUMERO DE SIRET .....

CODE APE

ADRESSE DE FACTURATION

CODE POSTAL

VILLE

TELEPHONE ...

FAX

E-MAIL  
(merci de remplir le champ lisiblement)

DOSSIER SUIVI PAR

Le soussigné s'engage à régler la formation au « **C.D.F.17 de la F.N.M.N.S. – A.C.R.S** » souscrite au bénéfice de :

**NOM ET PRENOM DU STAGIAIRE** .....

POUR UN MONTANT DE  **115€ (cent quinze euros)**,

Le **titre de paiement** doit être libellé à l'ordre du « **A.C.R.S** ».

La partie ci-dessous ne concerne que les formations prises en charge par un employeur dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Si ce dernier a demandé une prise en charge directe du coût de la formation à un organisme financeur (O.P.C.A. ou autre) et obtenu de sa part une confirmation écrite, dûment datée et signée, qu'il joindra alors au présent dossier, il indique ci-dessous les coordonnées de l'organisme. Dans le cas contraire, il est inutile de compléter cette partie.

NOM DE L'ORGANISME FINANCEUR

NUMERO DE SIRET

ADRESSE DE FACTURATION DE L'ORGANISME FINANCEUR .....

TELEPHONE ...

E-MAIL ...

DOSSIER SUIVI PAR

À l'égard du **C.D.F.17 de la F.N.M.N.S. – A.C.R.S**, l'employeur reconnaît être débiteur en dernier ressort du coût de l'inscription (qu'il s'engage à régler en signant la présente attestation), dans l'hypothèse où l'organisme financeur n'assurerait pas tout ou partie de son financement, notamment dans le cas d'une assiduité discontinue ou incomplète du stagiaire. Le paiement de la totalité des droits d'inscription, non encore acquittés six mois après l'action de formation, sera réclamé au réel débiteur.

**Le cachet et la signature originaux sont exigés sous peine de nullité de la prise en charge.**

A.....le, .....L'employeur – cachet et signature

## AUTORISATIONS

Je, soussigné .....atteste l'exactitude des renseignements donnés et confirme avoir pris connaissance du règlement intérieur concernant la formation choisie. Je m'engage à ne rien dissimuler sur mon état de santé.

Fait à : ..... le ..... **SIGNATURE :**



**Je cède / Je ne cède pas** (*raier la mention inutile*) mon droit à l'image pour reproduire ou diffuser auprès du public les enregistrements (sans limitation de nombre) en intégralité ou en partie sur tous les supports connus ou inconnus à ce jour et en tous formats, pendant une durée de 15 ans et ce à titre gracieux. Ces reproductions auront pour objet l'illustration des activités de l'association CDF 17.

Fait à : ..... le ..... **SIGNATURE :**



## DECLARATION SUR L'HONNEUR

**LE REGLEMENT INTERIEUR**

**LE CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE**

**REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)**

**LES CONDITIONS GENERALES DE VENTE (CGV)**

**ASSURANCE STAGIAIRE**

**DOCUMENT FOURNIS SUR SIMPLE DEMANDE PAR MAIL à: [jacqueminlaurent17@gmail.com](mailto:jacqueminlaurent17@gmail.com)**

**LE PROGRAMME DE LA FORMATION**

Les documents ci-contre peuvent également être consultés au moyen du QRCODE suivant:



**Je declare sur l'honneur, avoir pris connaissance et valide les documents ci-dessus:**

Fait à : ..... le ..... **SIGNATURE :**



# VALIDATION FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS PS PLAN ANNUEL DE FORMATION – ANNEE 2025

## PREAMBULE

### ASPECT REGLEMENTAIRE

#### Validation de la formation continue des formateurs

Tous les titulaires du BMNPS ou de la PAEF PSC/PS souhaitant exercer une activité d'enseignement doivent satisfaire à une formation continue en secourisme de 6 heures minimum par an .

Un procès verbal de formation continue devra être établi par les organismes formateurs ou associations formatrices agréés.

Durée de la formation : 6h de face à face Pédagogique

## F.C. PAE FPSE – PSC (Année 2024)-Programme 2025

### ACCUEIL - FORMALITES - PRESENTATION JOURNEE

#### CADRE REGLEMENTAIRE ET INTRODUCTION

Présentation du nouveau dispositif de formation continue 2025 et Circulaire Ministérielle DGSCGC NOR : IOME2420672CC en date du 03 septembre 2024

Recommandations techniques PSE et PSC1 en date de décembre 2022

#### PRESENTATION DES TEXTES OFFICIELS

- PPT QUIZ sur les arrêtés pour les Formateurs
  - PPT Décret 2024-242 du 20 mars 2024
  - PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique
  - PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne
  - PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle
  - PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique
  - PPT Arrêté du 17 juin 2024 relatif à l'habilitation aux premiers secours

#### PRESENTATION DU CONTENU DE LA CIRCULAIRE

Thèmes de la journée :

Présentation de la circulaire de formation du 03 septembre 2024

(Les traumatismes des membres, les plaies, les brûlures, le maintien du potentiel opérationnel, l'accouchement inopiné avec prise en charge du nouveau-né, les immobilisations de membres, les souffrances psychologiques et les comportements inhabituels.)

- PPT QUIZ – Plaie, Brûlures, Traumatismes,
- PPT Maintien du potentiel opérationnel du secouriste,
- PPT les immobilisations,
- PPT AC - L'accouchement inopiné et la prise en charge du nourrisson à la naissance,
- Logigramme brûlures,
- Logigramme traumatisme,

#### TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1).

- Fiche de tâche N° 1

#### Pause

#### TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1) - SUITE

- Restitution de la fiche de tâche N°1

#### PAUSE MERIDIENNE

#### TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1) - SUITE

- Restitution de la fiche de tâche N°1

#### Pause

#### TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1) - SUITE

- Restitution de la fiche de tâche N°1

#### EVALUATION DE LA FORMATION / QUESTIONS REPONSES

ACRS

Association Charentaise de formation  
à la Réanimation et aux Secours  
  
9 Chemin du Cimetière 17 540 NUAILLE D'AUNIS

# VALIDATION FORMATION CONTINUE DES FORMATEURS PSC PLAN ANNUEL DE FORMATION – ANNEE 2025

**PREAMBULE**
**ASPECT REGLEMENTAIRE**
**Validation de la formation continue des formateurs**

Tous les titulaires de la PAE F PSC souhaitant exercer une activité d'enseignement doivent satisfaire à une formation continue en secourisme de 6 heures minimum par an

Encadrement de la formation : un formateur de formateur responsable pédagogique pour 10 formateurs, si deux formateurs de formateurs pour un groupe de 20 formateurs, un formateur de formateurs est désigné responsable pédagogique.

Un procès-verbal de formation continue devra être établi par les organismes formateurs ou associations formatrices.

**Durée de la formation : 6h de face à face Pédagogique**

## F.C. PAE F PSC (Année 2024)-Programme 2025

**15 minutes**
**ACCUEIL - FORMALITES - PRESENTATION JOURNEE**
**CADRE REGLEMENTAIRE ET INTRODUCTION**

Présentation du nouveau dispositif de formation continue 2025 et Circulaire Ministérielle DGSCGC NOR : IOME2420672CC en date du 03 septembre 2024

Recommandations techniques PSE et PSC1 en date de décembre 2022

**PRESENTATION DES TEXTES OFFICIELS**

- PPT QUIZ sur les arrêtés pour les Formateurs
- PPT Décret 2024-242 du 20 mars 2024 s'arrêter à la filière citoyenne
- PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière aquatique
- PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière citoyenne
- PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière opérationnelle
- PPT Arrêté du 15 juin 2024 relatif à la filière pédagogique
- PPT Arrêté du 17 juin 2024 relatif à l'habilitation aux premiers secours

**PRESENTATION DU CONTENU DE LA CIRCULAIRE**
**Thèmes de la journée :**
**Présentation de la circulaire de formation du 03 septembre 2024**

(Les applications citoyennes, les brûlures, la protection.)

- PPT QUIZ – Plaie, Brûlures, Traumatismes,

**TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1).**

- Fiche de tache N° 1

**Pause**
**TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1) - SUITE**

- Restitution de la fiche de tâche N°1

**PAUSE MERIDIENNE**
**TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1) - SUITE**

- Restitution de la fiche de tâche N°1

**Pause**
**TRAVAIL EN SOUS-GROUPE ET RESTITUTION EN PLENIERE (FA N°1) - SUITE**

- Restitution de la fiche de tâche N°1

**EVALUATION DE LA FORMATION / QUESTIONS REPONSES**

Nom, date et signature du candidat

Signature du Président de l'ACRS

Association Charentaise de formation  
 à la Réanimation et aux Secours  
  
 9 Chemin du Cimetière 17 540 NUAILLE D'AUNIS